NOTE D'INFORMATION

SANAD PERFORMANCE FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP

CDG CAPITAL GESTION

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VI/OP/006/2014 en date du 22/05/2014

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D' INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CDG CAPITAL GESTION sise à 101, Bd Massira AL Khadra, Casablanca représentée par Madame Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

CDG CAPITAL GESTION

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- **Dénomination sociale** : SANAD PERFORMANCE

- **Nature juridique** : FCP

- Code Maroclear : MA0000041188

- Date et référence de l'agrément : Le 31/10/2013 sous le numéro AG/OP/045/2013
- **Date de création** : Le 23 Décembre 2008
- **Siège social**: Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan Rabat.
- **Durée de vie** : 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
- **Exercice social** : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- **Apport initial:** 1 000 000,00 DH
- Valeur liquidative d'origine : 1000,00 DH
- Etablissement de gestion : CDG Capital Gestion représenté par Madame Ouafae MRIOUAH.
- **Etablissement dépositaire** : CDG Capital.
- Commercialisateur : CDG Capital Gestion représenté par Madame Ouafae MRIOUAH.
- **Commissaire aux comptes** : Le cabinet Masnaoui Audit et Conseil représenté par Monsieur Kamal MOKDAD

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : fonds Commun de Placement «Diversifié».
- Indice de référence : L'indice de référence est composé de 80% MBI Global et 20% MASI.
- **Objectifs de gestion** : L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à son indice de référence.
- Stratégie d'investissement le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- **Souscripteurs concernés** : La compagnie d'assurances et de réassurance SANAD sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : le 23 Janvier 2009.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés par CDG CAPITAL GESTION au plus tard le Jeudi à 18 heures et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du vendredi de la même semaine. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : Le FCP «SANAD PERFORMANCE» est un FCP capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par un comité composé de :
- Administrateur Directeur Général de SANAD;
- Directeur financier de SANAD;
- Directeur Général de CDG CAPITAL GESTION.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Un Procès-verbal reprenant la décision du comité doit être envoyé à l'établissement dépositaire du FCP, qui se chargera par la suite du suivi de la distribution des dividendes.

La société de gestion du FCP s'engage à informer les souscripteurs de la date et du montant des dividendes à distribuer.

Ci-dessous les coordonnées de l'établissement dépositaire et de la société de gestion :

- Société de gestion :
 - Dénomination : CDG CAPITAL GESTION.
 - Siège social: 101, Bd Massira AL Khadra -Casablanca.
 - Tél: 05 22 92 31 00.
- Etablissement dépositaire :
 - Dénomination : CDG CAPITAL.
 - Siège social : Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia Rabat.
 - Tél: 0537 66 52 52.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat
 - Commission de souscription :
 - Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
 - La part incompressible acquise à l'OPCVM est de 0,2%.
 - Dans le cas ou un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
 - Cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).
 - Commission de rachat :
 - Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
 - La part incompressible acquise à l'OPCVM est de 0,1%.
 - Dans le cas ou un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.

- Cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »

- Frais de gestion :

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2%. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG Capital Gestion. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent, les charges suivantes :

(1) Frais publications (HT) : 20 000 dh
 (2) Commissaire aux comptes (HT) : 15 000 dh
 (3) Commissions CDVM (HT) : 0,025%
 (4) Dépositaire (HT) : 0,04%

– (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4 000 dhs

- (6) Maroclear (droit d'admission) (HT) : 0,0075% si actif inférieur à 100 millions

0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard

0,0001% HT si actif supérieur à 1 milliard

- Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT): Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)